

1 Novembre 2016

RDC – Des membres du mouvement LUCHA arrêtés, détenus et agressés

Du 24 au 26 octobre 2016, à Goma, 14 membres du mouvement **Lutte pour le Changement (LUCHA)** ont été arrêtés et détenus alors qu'ils prenaient part à la mobilisation des étudiants dans le cadre des manifestations légales et pacifiques qu'ils comptaient organiser du 26 au 27 octobre 2016 dans différents coins de la RDC.

LUCHA est un mouvement citoyen, non-violent et non-partisan, fondé en juin 2012 à Goma, capitale de la province du Nord Kivu. Le mouvement milite pour la justice sociale et le renouveau démocratique en RDC à travers des campagnes et encourage les citoyens Congolais à promouvoir le respect des droits humains. Depuis que le Président Joseph Kabila a annoncé son intention de repousser les élections présidentielles, ce qui aurait comme effet de lui donner la possibilité de rester au pouvoir au-delà de ses deux mandats, LUCHA et ses membres ont été au centre des actions de mobilisation de la société civile qui s'organisait pour revendiquer le respect de l'état de droit et des droits humains en RDC. Ils ont mené des actions de plaidoyer en vue d'une alternance pacifique du pouvoir qui suppose des élections équitables et faites dans les délais raisonnables.

Le 24 Octobre 2016, six membres de la LUCHA ont été arrêté à environs 10 heures du matin à l'extérieur de l'Institut Supérieur de Commerce de Goma. Les six ont été appréhendés alors qu'ils distribuait des brochures d'information sur les manifestations prévues du 26 au 27 octobre 2016. Trois membres de LUCHA ont été arrêtés par des éléments de la brigade estudiantine envoyés par le Directeur Général de l'Institut. Peu après l'arrestation de ces derniers, deux du groupe des six sont allés chez le Directeur Général pour plaider la cause de leurs collègues arrêtés, mais ils ont été arrêtés à leur tour. Le dernier du groupe des six membres de LUCHA a finalement été arrêté, et tout le groupe a été détenu au cachot connu sous le nom de "P2". Il est indiqué que lors de leur détention à "P2"; tous les six membres de LUCHA auraient reçu entre 35 à 50 coups de bâton chacun des forces de sécurité. Trois défenseurs sont actuellement détenus au cachot du Tribunal de Première Instance à Goma, et trois défenseurs ont été libérés le 28 octobre 2016.

Le 26 octobre 2016, huit membres de LUCHA ont été arrêtés par la police à environs 9:30 du matin à l'extérieur de l'Hôtel Rusina à Goma. Ils ont été arrêtés à un point de rencontre pour un sit-in qu'ils s'apprêtaient à organiser aux bureaux de la MONUSCO. Quand ils ont été arrêtés, ils ont été embarqués dans un véhicule Jeep de la police et acheminés au commissariat de la police provinciale pour y être détenus. Les huit défenseurs des droits humains ont par la suite été relâchés à 6 heures du soir.

Front Line Defenders exprime sa sincère préoccupation concernant ces membres de LUCHA qui se trouvent toujours en détention. Ces arrestations font partie d'une tendance plus large de harcèlement et menaces visant les défenseurs des droits humains qui font campagne pour le départ du Président Kabila, conformément à la limite de deux mandats prescrite par la loi. Depuis Septembre 2016, les défenseurs des droits humains ont été ciblés par les autorités suite à leurs efforts pour exiger que le président Kabila et son gouvernement rendent des comptes eu égard à la planification et organisation des élections libres et au respect du principe de l'alternance pacifique du pouvoir.

Front Line Defenders demande instamment aux autorités à RDC de:

1. Libérer immédiatement et sans condition les six membres de LUCHA qui sont toujours en détention, car Front Line Defenders pense qu'ils ont été pris pour cible uniquement à cause de leur travail légitime et pacifique en faveur des droits humains;
2. Garantir que le traitement des six membres de LUCHA en détention soit conforme aux conditions articulées dans l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, adopté par la résolution 43/173 de l'Assemblée Générale, le 9 décembre 1988;
3. Mener immédiatement une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les agressions physiques contre les membres de LUCHA en détention d'en publier les résultats et de traduire les responsables en justice selon les standards internationaux;
4. Garantir qu'en toutes circonstances, tous-tes les défenseur-ses des droits humains en RDC, puissent mener à bien leurs actions légitimes en faveur des droits humains, sans craindre ni restrictions ni représailles.